



Conseil économique et social

Provisoire

15 juillet 2011

Français

Original : anglais

Session de fond de 2011

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 19^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 7 juillet 2011, à 10 heures

Président : M. Kapambwe (Zambie)

Sommaire

Dialogue spécial dans le cadre du débat de haut niveau, sur le thème « Les défis de l'éducation en Afrique et dans les pays les moins avancés »

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

11-47688 (F)



La séance est ouverte à 10 h 05.

Dialogue spécial dans le cadre du débat de haut niveau sur le thème « Les défis de l'éducation en Afrique et dans les pays les moins avancés »

Le Président déclare que le thème du dialogue spécial est particulièrement opportun étant donné l'adoption, à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, pour la décennie 2011-2020; ce processus a été une étape importante dans le sens du développement de l'éducation. Si l'on ne traite pas les questions d'éducation, il sera d'autant plus difficile de résoudre les problèmes à plus long terme.

Sur les 48 pays les moins avancés du monde, on en compte 30 en Afrique – bon nombre d'entre eux étant peu susceptibles d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Il faut noter cependant que des progrès significatifs ont été accomplis, au cours de la décennie écoulée, dans le sens de l'enseignement primaire pour tous.

En Afrique subsaharienne, les taux de scolarisation ont augmenté de près de 33 %, et la parité entre les sexes a fait des progrès. Mais il subsiste un problème important : celui du maintien des enfants à l'école – en particulier les filles. Pour remédier à cette situation, on pourrait prendre, par exemple, les mesures suivantes : garantir la sécurité; prévenir les violences et le harcèlement; améliorer les conditions sanitaires; enfin, proposer un enseignement plus pertinent. En d'autres termes, il ne suffit pas d'augmenter le nombre d'établissements scolaires, de classes et d'enseignants.

Les progrès ont été particulièrement spectaculaires dans des pays tels que l'Éthiopie, où le taux de scolarisation a doublé de 1999 à 2008, ou encore la République-Unie de Tanzanie, où l'enseignement primaire est quasiment généralisé. Il n'en reste pas moins qu'en Afrique subsaharienne, 31 millions d'enfants – soit 25 % du nombre d'enfants en âge d'entrer à l'école primaire – ne sont toujours pas scolarisés. D'autre part, l'augmentation du taux de scolarisation en certains endroits a eu aussi pour conséquence un taux d'abandon scolaire plus élevé, et la scolarisation plus importante n'est pas forcément synonyme d'une meilleure qualité de l'enseignement. L'écart entre l'enseignement dispensé – y compris l'enseignement et la formation techniques et

professionnels – et les attentes du marché du travail est très net dans de nombreux pays africains, où certains emplois ne sont pas pourvus en raison d'un manque de candidats qualifiés. Mais, parallèlement, il y a un nombre important de jeunes gens instruits et formés qui sont au chômage. On constate en Afrique un phénomène important de « fuite des cerveaux » – en particulier dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, le temps est venu d'avoir une vision plus large de l'éducation – c'est-à-dire au-delà du niveau primaire. Le « dialogue spécial » est l'occasion d'étudier des approches innovantes et de s'inspirer de stratégies ayant fait leurs preuves.

M. Diarra (Secrétaire général adjoint, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et Conseiller spécial pour l'Afrique), animateur des débats, déclare que la qualité de l'éducation a un impact direct sur la santé, la productivité, la croissance et le développement des institutions. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme d'action d'Istanbul ont établi que le développement des ressources humaines était une priorité. Les progrès dans le sens de l'enseignement primaire généralisé en Afrique et dans les pays les moins avancés ont été très remarquables; et, d'autre part, le nombre d'élèves et d'étudiants aux niveaux secondaire, technique et professionnel et supérieur a considérablement augmenté. Il n'en reste pas moins que ces pays sont très en retard par rapport au reste de la planète, et que – en Afrique subsaharienne –, de nombreux adultes ne savent toujours pas lire et compter. En zone rurale, les jeunes filles sont particulièrement défavorisées. La qualité de l'enseignement souffre cruellement d'un nombre d'heures de cours insuffisant, de classes surchargées, d'incitations insuffisantes en direction des enseignants et du manque de manuels scolaires adéquats. Dès lors, les taux d'abandon scolaire et de redoublement sont élevés.

Le manque d'accès à une éducation de qualité porte atteinte à la compétitivité économique de bon nombre de pays africains et de pays peu avancés; cette situation limite la capacité de ces pays à passer de secteurs exigeant peu de qualifications et n'ayant aucune valeur ajoutée à des secteurs ancrés dans la connaissance et la société de l'information. Il y a une relation directe entre l'accès à une éducation de qualité et la capacité à réduire la pauvreté, à garantir un

développement social important et à prévenir les conflits.

L'image globale que l'on peut avoir des États africains et des pays les moins avancés masque les écarts considérables pouvant exister entre les différents pays. Certains pays ont davantage progressé que d'autres – grâce, par exemple, à l'introduction de programmes alimentaires à l'école, à des plans d'aide financière sous condition de ressources, ou encore à la suppression des frais de scolarité. Dans certains cas, des initiatives éducatives locales et un soutien accru de la communauté des donateurs ont pu également être utiles.

M. Ogeri (Kenya), Ministre de l'éducation, prend note du fait que l'ex-Premier ministre britannique – M. Gordon Brown – a lancé un appel à la création d'un Fonds mondial pour l'éducation (dans le cadre de la déclaration qu'il a prononcée lors de l'ouverture de la présente session de fond du Conseil); M. Ogeri ajoute qu'il est effectivement grand temps de mettre en place un tel fonds.

De toute évidence, les pays africains sont en retard en ce qui concerne l'objectif d'Éducation pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Certains progrès ont été accomplis dans le cadre du Plan d'action de la Deuxième Décennie de l'Éducation pour l'Afrique – plan lancé par la Conférence des ministres africains de l'Éducation (COMEDAF) –, mais également dans le cadre de programmes d'éducation nationaux. En outre, l'association pour le développement de l'éducation en Afrique a prévu pour la fin de l'année 2011 sa « Triennale sur l'éducation et la formation en Afrique », sur le thème de la « promotion des connaissances, des compétences et des qualifications indispensables au développement durable du continent africain ».

Il y a eu des progrès indéniables en matière de scolarisation; mais on estime à 10 millions le nombre d'enfants qui, chaque année, en Afrique, abandonnent l'école primaire. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne parviennent pas à atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous dans le domaine de la petite enfance. Il semble que l'on n'ait pas totalement saisi l'importance de l'investissement dans l'éducation des enfants le plus tôt possible. En outre, 195 millions d'enfants africains de moins de 5 ans – soit le tiers du nombre total d'enfants de cet âge dans

le monde – souffrent de troubles de la croissance. Pour ne prendre que l'exemple du Kenya, on compte dans ce pays 33 % d'enfants qui souffrent de malnutrition, et 75 % d'enfants de moins de 5 ans qui ont une carence en vitamine A.

Toujours au Kenya, le Plan d'enseignement primaire gratuit a permis une augmentation considérable de la scolarisation, puisqu'on est passé de 5,9 millions d'enfants scolarisés lors du lancement de ce plan (2003) à 8,8 millions d'enfants en 2010. Par rapport à ce chiffre total, environ 200 000 enfants – habitant, pour la plupart, des taudis – n'ont reçu qu'une éducation informelle, dans le cadre d'un programme scolaire tout de même défini et qui devrait leur permettre, espère-t-on, d'intégrer ultérieurement les établissements scolaires traditionnels. Environ un million et demi d'enfants ne sont toujours pas scolarisés au niveau primaire. Au Kenya, le niveau de scolarisation dans l'enseignement secondaire et les pourcentages de passage dans l'éducation tertiaire sont supérieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne – ce taux moyen étant très faible. En 2008, le Kenya a instauré l'enseignement secondaire gratuit dans les établissements traditionnels; dès lors, le nombre d'élèves, à ce niveau, est passé de 1,4 million à 1,7 million. Toujours au Kenya, le taux de passage du primaire au secondaire est supérieur à l'objectif fixé dans le cadre des OMD; mais ce n'est pas le cas de nombreux autres pays africains.

L'alphabétisation des adultes est – semble-t-il – l'objectif le plus négligé parmi tous les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT). De ce fait, la pauvreté persiste, et les enfants en subissent les conséquences, car des parents analphabètes sont moins susceptibles de scolariser leurs enfants. Par ailleurs, le manque d'enseignants rend difficile une offre généralisée d'éducation de qualité – dans l'ensemble de l'Afrique.

En ce qui concerne l'égalité entre les sexes au niveau de l'enseignement primaire, 27 pays africains seulement avaient, en 2010, instauré une telle parité. Dans les régions arides et semi-arides, le taux de scolarisation est très faible, dans l'ensemble, et les inégalités entre les deux sexes sont plus marquées. À cet égard, la situation du Kenya est la même que celle d'autres pays africains. Dans ce type de région, les longues distances et la situation difficile en matière de transports font qu'il est quasiment impossible, pour un enfant, d'aller à l'école. La seule solution viable, pour ces régions, est de créer un réseau d'écoles-pensionnats

financièrement accessibles – établissements qui pourraient également faire office de centres de distribution de produits alimentaires, pour les élèves et leurs familles. Au Kenya, un budget est également prévu pour la distribution aux jeunes élèves de sexe féminin de serviettes hygiéniques gratuites – et ce, afin de dissuader les jeunes filles d’abandonner l’école.

L’augmentation de la scolarisation a un coût; et cela pose problème aux autorités, car les ministres des Finances ne sont guère favorables – dans l’ensemble – au déblocage de crédits pour améliorer les infrastructures éducatives. En ce qui concerne plus particulièrement le Kenya, l’afflux récent de réfugiés somaliens risque très certainement de rendre les choses encore plus difficiles, car il faudra davantage de classes, d’enseignants et de nourriture.

Dans la plupart des pays africains, le droit de l’enfant à l’éducation et aux soins de santé est inscrit dans la Constitution; en revanche, dans l’ensemble, il manque encore un cadre juridique qui permette l’exercice de ce droit.

Il est impératif de trouver des moyens innovants de supprimer la fracture numérique (information et communication) dont souffre le continent africain; et, dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises, il faut absolument multiplier les partenariats public-privé dans le domaine de l’éducation. Pour reprendre l’exemple du Kenya, il faut noter que MasterCard s’est associé avec une banque kényane pour financer des bourses scolaires à l’intention de 5 000 jeunes Kényans.

M. Diallo (Sénégal), ministre de l’Éducation, déclare que 50 % des 77 millions d’enfants qui, sur l’ensemble de la planète, ne sont pas scolarisés sont des enfants africains; quant aux enfants scolarisés, ils ont tendance à abandonner l’école plus rapidement en Afrique que dans le reste du monde. Toujours sur le continent africain, 61 % des personnes de plus de 15 ans sont alphabétisées; mais la moyenne mondiale est de 82 %. En moyenne, les adultes africains n’ont fréquenté l’école que pendant trois ans.

On constate toujours une inégalité des sexes en ce qui concerne la scolarisation; au Sénégal, cela est vrai surtout au niveau de l’enseignement secondaire et tertiaire. Le fossé est encore plus important entre populations urbaines et rurales, ainsi qu’entre les riches et les pauvres. La non-scolarisation est deux fois plus importante en zone rurale qu’en zone urbaine, et

le nombre de pauvres n’ayant pas accès à l’éducation est trois fois supérieur à celui des riches dans le même cas. La lutte contre l’exclusion doit surtout viser les enfants des zones les plus reculées d’un pays, les populations nomades, les pauvres et les orphelins.

Les politiques visant à améliorer la qualité de l’éducation doivent avoir pour objectif une formation adéquate des enseignants et un nombre suffisant d’enseignants formés, des infrastructures et équipements appropriés, des manuels et matériels scolaires également adéquats, et, enfin, des enfants prêts à apprendre; ce processus reste l’une des préoccupations majeures. Dans ce domaine de l’éducation, il faut également une décentralisation des responsabilités, ainsi que des financements directs et la promotion de l’engagement des collectivités. Certaines études ont montré que l’éducation bilingue – c’est-à-dire à la fois dans la langue maternelle de l’élève et dans celle héritée de l’époque coloniale – permettait d’améliorer considérablement les résultats des élèves. Les établissements scolaires et les universités devraient entretenir des relations étroites avec le monde de l’industrie et le secteur social, afin d’adapter l’ensemble des élèves aux besoins de leur collectivité et de leur pays en général, en matière de développement.

Il faut un engagement très marqué des autorités politiques pour faire de l’éducation une priorité; et, dans les domaines connexes, il faut des réformes efficaces et durables, ainsi que de véritables innovations et des ressources suffisantes. Il convient de mettre en place et de renforcer constamment les capacités de mise en œuvre, de gestion et de suivi de telles politiques. Enfin, pour être efficace, l’aide extérieure doit être coordonnée, souple, prévisible et adaptée aux politiques nationales, en vue de remédier aux dysfonctionnements nationaux et de renforcer les capacités locales.

M^{me} Legzim-Balouki (Togo), ministre de l’Enseignement primaire et secondaire, déclare que les situations d’inégalité observables au Togo sont les mêmes que dans le reste de l’Afrique.

Au Togo, les obstacles à un enseignement primaire pour tous sont légion – depuis le manque d’enseignants correctement formés et de matériels pédagogiques jusqu’au taux très élevé d’abandon scolaire et jusqu’à l’inégalité en matière de répartition, par régions, des équipements et des enseignants. Pour

relever ces défis, les autorités togolaises ont adopté une politique de l'éducation en 2009, après un ensemble de consultations très larges, dans tous les secteurs de la société. Cette politique s'est fixé les priorités suivantes : enseignement primaire pour tous, et meilleur accès à l'éducation au-delà du primaire; instauration de la gratuité de l'enseignement primaire (y compris en ce qui concerne les manuels scolaires); fourniture, aux établissements scolaires, de manuels et de matériels pédagogiques, et, concernant plus particulièrement le primaire, offre d'un ensemble de textes pour l'apprentissage de la lecture et de l'arithmétique; augmentation du nombre de classes; campagne de recrutement d'enseignants, avec formation initiale des nouvelles recrues et formation en cours d'emploi pour les enseignants en place; transformation, en établissements d'enseignement public, des écoles à but non lucratif créées dans le cadre d'initiatives locales ou des écoles destinées aux parents.

Le Togo a l'intention de réduire le taux d'analphabétisme à hauteur de 21 %, d'ici à 2020, grâce aux mesures suivantes : un partenariat entre l'État et des prestataires privés en matière de programmes d'alphabétisation; un programme spécial d'alphabétisation, destiné aux femmes, aux jeunes filles et aux jeunes en général qui ont abandonné l'école ou n'ont jamais été scolarisés; enfin, des programmes de formation des enseignants.

L'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire, en 2008, a permis une hausse très importante de la scolarisation à ce niveau; et, en 2009, l'égalité entre les sexes a – dans ce domaine – atteint des niveaux inédits depuis 1960. Il y a eu des progrès dans d'autres domaines également, grâce – en partie – à une aide financière et technique extérieure : ainsi, les infrastructures scolaires ont été améliorées et généralisées dans le pays; les taux de redoublement et d'analphabétisme ont baissé; la formation des enseignants s'est également améliorée, et cinq centres de formation des maîtres ont été créés; un programme de décentralisation de l'éducation a été entrepris; les établissements scolaires privés de tous niveaux ont une place plus importante; enfin, l'engagement des collectivités a été dynamisé grâce à la mise en œuvre, en 2011, du « Projet scolaire ».

M. Dansinghani (Maurice), Principal Responsable technique au sein du ministère de l'Éducation et des Ressources humaines, déclare que le

passage de l'école à la vie active reste un problème important en Afrique, et que 90 % des jeunes acquièrent leurs qualifications dans le secteur informel. En moyenne, les jeunes gens parvenus au terme de leur cursus scolaire mettent trois à quatre ans pour trouver un emploi. Si l'on y ajoute l'impossibilité d'accéder à l'enseignement secondaire et tertiaire – dans la plupart des cas –, de nombreux jeunes gens n'ont pas accès à l'emploi, et cela freine le développement économique.

Il faut à la fois étudier davantage les besoins spécifiques du marché du travail et disposer d'institutions dynamiques – notamment au niveau du ministère de l'Éducation. Dans l'ensemble, cette gouvernance dynamique a fait défaut; si l'on n'y apporte pas de solutions et des investissements conséquents, on ne pourra guère espérer progresser. Dans de nombreux pays africains, les difficultés nationales sont aggravées par les turbulences au niveau mondial – comme on a pu le constater récemment lors de la crise financière et de la flambée des prix du pétrole : de ce fait, l'Afrique a du mal à préserver une certaine stabilité macroéconomique.

À l'heure actuelle, le marché du travail passe d'une tradition d'emplois fixes à une situation d'emplois plus flexibles, exigeant également flexibilité et adaptabilité de la part des jeunes. L'idée de faire carrière toute sa vie dans un même métier, voire à un même poste, se démode peu à peu : chacun doit être prêt à passer d'un type d'emploi à un autre.

À Maurice, l'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Depuis l'indépendance de l'île, en 1968, il y a eu continuité des politiques d'éducation – qui visent le long terme, et sont restées une priorité majeure, quels que soient les gouvernements qui se sont succédés. La politique de l'éducation a cinq grands fondements – communs à tous les pays africains : développer l'accès à l'éducation; promouvoir l'égalité; développer la pertinence de l'enseignement; améliorer la qualité; enfin, garantir à tous un processus d'apprentissage réussi.

Il y a désormais un fossé important entre le monde du travail et celui de l'éducation. Par conséquent, il est essentiel de mieux intégrer les questions d'enseignement et de formation techniques et professionnels à l'élaboration des politiques. L'enseignement professionnel a longtemps été sous-estimé et lié à des emplois jugés subalternes. À

Maurice, on a créé trois organismes en vue d'améliorer la gestion de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. La formation a été confiée à l'Institut mauricien de Formation et de Développement; « L'Autorité mauricienne en matière de qualifications » est un organisme de régulation; enfin, le « Conseil de développement des Ressources humaines » est chargé des questions de financement.

Il est essentiel de planifier à long terme; aussi le ministère de l'Éducation et des Ressources humaines a-t-il commandité une étude prévisionnelle sur les besoins du marché du travail pour les cinquante prochaines années. À Maurice, l'objectif général des autorités est de transformer le pays en une société du savoir, avec les activités économiques correspondantes. Pour ce faire, il faut remédier aux taux élevés d'abandon des études au niveau secondaire, tandis que l'accès à l'enseignement tertiaire – aujourd'hui limité en raison du coût élevé des études à ce niveau – doit être développé. L'objectif est que, d'ici à 2017, chaque famille ait en son sein un enfant diplômé de l'enseignement supérieur.

En matière d'éducation et de ressources humaines, le plan stratégique pour la période 2008-2020 a été adopté au terme d'importantes consultations des secteurs public et privé, de la société civile, des syndicats et des parents, et sur la base d'analyses de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Désormais, le secteur privé joue un rôle croissant en matière d'offre éducative. La responsabilité sociale des entreprises est un élément majeur de la planification, dans ce domaine, et l'on a défini les programmes éducatifs nationaux qui devraient bénéficier de crédits du secteur privé. Cependant, même si la proportion d'établissements d'enseignement privés augmente par rapport aux établissements publics, l'État garde un rôle de régulateur dans ce domaine.

M^{me} King (Directrice pour l'éducation, Banque mondiale) déclare que bon nombre de questions soulevées par les précédents orateurs sont traitées dans le cadre de la Stratégie 2020 de la Banque mondiale en matière d'éducation. Les faits indiquent qu'une scolarisation accrue n'est pas forcément synonyme d'amélioration des performances des élèves. Si les taux de scolarisation ont effectivement augmenté, d'importants déficits éducatifs persistent. Une étude – ayant porté sur plusieurs pays, en 2007 – des résultats des élèves en huitième année de scolarité a révélé un fossé considérable entre les taux de

scolarisation et la capacité des élèves à acquérir un bagage fondamental en mathématiques. Les systèmes éducatifs devraient fixer des priorités en matière de résultats scolaires, et évaluer ces derniers. Il importe de noter également que 15 à 18% seulement des écarts éducatifs entre pays ou à l'intérieur d'un même pays sont dus aux problèmes d'équipements et d'effectifs scolaires (c'est-à-dire, principalement, les manuels scolaires et les enseignants).

Pour réduire véritablement ces écarts, l'éducation doit être considérée comme une organisation humaine des plus complexes. Dans ce domaine, toute réforme devrait viser un changement de comportement de tous les acteurs éducatifs – à savoir, principalement, l'État et les collectivités locales, les établissements d'enseignement publics et privés, les prestataires privés (y compris le monde de l'entreprise), les différentes communautés, les familles et les élèves. Pour de bons résultats en termes d'apprentissage, les éléments suivants sont essentiels : des cadres politiques de qualité, des environnements favorables, un processus de mise en œuvre des politiques et un certain volume d'investissements. Les autres facteurs clefs sont : une réelle volonté de l'élève d'apprendre, une éducation dès la prime enfance (dans le cadre plus large du développement général des jeunes enfants), une meilleure alimentation, la prévention de toute négligence ou violence à l'égard de l'enfant, et, enfin, la santé de l'enfant. Au final, l'éducation est également conditionnée par les contraintes familiales et sociales, telles que la pauvreté, l'appartenance ethnolinguistique, ou encore les valeurs sociales, qui déterminent, par exemple, la scolarisation des filles (entre autres éléments).

La Stratégie éducative 2020 de la Banque mondiale repose sur des investissements éducatifs en amont, et sur le fait de reconnaître que les enfants mal nourris, ceux ayant une croissance défectueuse, les enfants victimes de violences ou de négligences ne sont pas en situation d'apprendre. Plusieurs études ont montré qu'une action précoce, au niveau préscolaire, donnait les meilleurs résultats possibles. Investir intelligemment, c'est investir d'une autre manière – par le renforcement du système éducatif, une meilleure gestion et une meilleure gouvernance, la mise en place de données pour des politiques éclairées et efficaces, ou encore le traitement de divers facteurs d'inégalité, tels que la pauvreté, le sexe, l'appartenance ethnolinguistique, les handicaps ou encore le lieu de

vie. Tels sont les défis à relever si l'on veut concrétiser véritablement l'apprentissage.

M. Sahay (Inde) se réfère à l'exposé que vient de faire le ministre de l'Éducation du Kenya, et déclare que son pays – l'Inde – a appris d'expérience qu'il fallait absolument instaurer des dispositions législatives et constitutionnelles pour pouvoir passer d'une conception basique de l'éducation à un système fondé sur le droit de l'enfant. En Inde, les enfants ayant quitté l'école sont réinsérés dans des classes adaptées à leur âge, et formés de manière spécifique pendant six mois à un an, afin de les remettre au niveau des autres enfants du même âge qui sont restés scolarisés. Le fait d'abandonner l'école ne s'explique pas tant par les filières qui s'emparent des enfants pour les faire travailler que par des conditions défavorables aux études. Par conséquent, l'État et les structures sociales doivent avant tout créer des conditions favorables – notamment pour les tout jeunes enfants qui entrent pour la première fois dans le cycle scolaire : par exemple la gratuité de l'enseignement, des cantines scolaires, et autres formes d'incitations.

Concernant le manque de personnel enseignant, l'Inde distingue les compétences pédagogiques de l'expérience professionnelle. Toute personne possédant des qualifications pédagogiques minimales peut enseigner – et suivre en même temps une formation, pendant trois à cinq ans, en vue d'obtenir finalement un diplôme professionnel. D'autre part, tous les enseignants doivent passer une épreuve d'aptitude à l'enseignement, permettant de déterminer leurs compétences pédagogiques.

Le délégué indien ajoute que la dimension financière est également essentielle à l'amélioration de l'éducation. L'une des mesures prises par le gouvernement indien – et dont les États africains pourraient s'inspirer – est de prélever, dans le cadre du budget, une taxe supplémentaire de 3 %, spécifiquement au bénéfice de l'enseignement primaire.

M. Acharya (Népal), qui s'exprime également en tant que président du Bureau mondial des pays les moins avancés (« Global Bureau of LDCs »), déclare que le principal atout des pays africains les moins avancés est le capital humain : à cet égard, il est essentiel de développer des « capacités productives », pour assurer une croissance durable et intégrante. En dépit de progrès sur l'ensemble du continent africain,

quelque 25 % des enfants des pays de l'Afrique subsaharienne ne sont toujours pas scolarisés. Les besoins sont les suivants : une approche globale de l'éducation; une formation technique et professionnelle, permettant principalement de trouver un emploi; une éducation à la fois formelle et informelle; une protection sociale renforcée – notamment dans le contexte de crise économique actuel; enfin, de solides mécanismes nationaux et une aide internationale globale. De plus, étant donné la stagnation des financements éducatifs depuis 2007, il faut également supprimer les frais scolaires, améliorer les infrastructures et les ressources pédagogiques, permettre la réinsertion scolaire ainsi que l'accès à l'école dans les zones les plus reculées du pays, assurer les repas scolaires et mettre en place un cadre juridique pour pouvoir appliquer l'ensemble de ces mesures. Cela suppose une aide internationale importante pour la création de programmes nationaux, ainsi que le concours du secteur privé et d'organisations de la société civile.

M. Hansen (Danemark) demande dans quelle mesure les pays africains étudient la question de l'accès à l'enseignement des enfants handicapés. Et, concernant les résultats en matière d'apprentissage, M. Hansen souhaite obtenir davantage d'informations sur les méthodes d'enseignement, la responsabilité des enseignants et l'engagement des collectivités en cas de décentralisation.

M^{me} Ratsifandrihamanana (FAO) déclare qu'il faut se concentrer tout particulièrement sur l'éducation en zone rurale. En effet, 80 % des enfants non scolarisés vivent en zone rurale, et, d'autre part, il y a un lien direct entre l'éducation et la sécurité alimentaire. Les problèmes spécifiques des zones rurales sont le manque de crédits, l'éloignement géographique, l'insécurité, la faible motivation des enseignants, le manque de soutien pédagogique des enseignants, l'accès insuffisant aux nouvelles technologies et l'abandon scolaire. En 2002, la FAO et l'UNESCO ont lancé le programme de partenariat « L'éducation pour les populations rurales » : ce programme visait notamment le développement des services locaux, la mise en place de programmes alimentaires et d'une formation professionnelle en matière agricole. En zone rurale, les systèmes d'éducation doivent être innovants – recourir, par exemple, à des bibliothèques et des laboratoires

itinérants, à de nouveaux modes d'accès aux médias sociaux et aux nouvelles technologies.

M^{me} Ndong Jatta (UNESCO) déclare que l'identification des écarts en termes de capacités, des écarts techniques, des inégalités en matière de qualité et des écarts technologiques est essentielle si l'on veut améliorer la qualité de l'éducation. L'Afrique a hérité d'un système d'éducation occidental qui ne facilite pas forcément l'accès de tous à l'éducation. L'UNESCO soutient les États africains membres de l'organisation en matière de formation de concepteurs de programmes éducatifs et d'analystes des politiques à mener. Avec un certain nombre de partenaires, l'UNESCO a également procédé à des diagnostics par pays, afin d'éclairer le débat sur le développement professionnel des enseignants. La plupart des États africains consacrent 80 % du budget de l'éducation à la rémunération des personnels; dès lors, il ne leur reste guère de moyens financiers pour tenter d'améliorer le système. Par ailleurs, l'éducation ne saurait se transmettre exclusivement par l'école. Il convient d'explorer divers autres modes d'apprentissage, et de s'inspirer notamment d'approches innovantes, telles que l'initiative « un petit ordinateur portable par enfant », prise en Uruguay et au Venezuela.

La déléguée de l'UNESCO souhaite être informée des politiques ou stratégies africaines visant à garantir le droit à l'éducation des enfants non scolarisés, ou ayant abandonné l'école ou encore en situation d'échec scolaire. M^{me} Ndong Jatta demande également de quelle manière les gouvernements africains pourraient faire la promotion des nouvelles technologies en tant que potentiel de développement des jeunes.

M^{me} Khaketla (Lesotho) soutient l'appel à la création d'un Fonds mondial pour l'Éducation. Il est bon de noter que, dans les pays africains, le budget de l'éducation est consacré à des aspects non structurels – tels que les repas scolaires ou le soutien aux enfants vulnérables; or, au final, les concepteurs et prestataires éducatifs sont jugés sur des critères tels que le taux de passage en classe supérieure ou de réussite en général, entre autres éléments d'évaluation des performances scolaires. Le nombre d'enfants qui prennent leurs repas dans les cantines scolaires ou qui sont soignés à l'école, par exemple, n'entre pas en ligne de compte. Par conséquent, il conviendrait d'établir des budgets spécifiques pour les aspects non fondamentaux de l'éducation, afin de disposer, d'autre part, de toutes les

ressources nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats scolaires.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) demande à être informé de la situation en Afrique concernant l'aptitude des jeunes à apprendre. L'orateur demande également dans quelle mesure les familles et les parents participent aux campagnes d'alphabétisation des adultes et autres initiatives récentes, dans le domaine de l'éducation. M. Barton souhaiterait également connaître des exemples concrets d'amélioration de la qualité de l'enseignement et du recrutement des enseignants, en Afrique.

M. Majudmer (Bangladesh) demande s'il y a, en Afrique, des processus d'éducation de la prime enfance, et, dans l'affirmative, la nature de ces processus. M. Madjumer souhaiterait également des informations au sujet des processus de recrutement des enseignants et des problèmes pouvant se poser en matière de nomination d'enseignants dans des zones très isolées des différents pays.

M^{me} Schmitt (Allemagne) déclare qu'il pourrait être utile d'étudier les moyens de promouvoir la coopération entre les ministères de l'Éducation, des Finances et du Travail, dans le but de faire progresser la cause de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

M. Mazinga (Malawi) déclare que son pays a largement bénéficié du programme d'alimentation scolaire du PAM (le Programme alimentaire mondial). Une bonne alimentation est une condition préalable majeure à un bon apprentissage. Les ménages les plus pauvres doivent souvent choisir entre la scolarisation de leurs enfants et le fait de les faire travailler dans les champs. L'existence de repas scolaires est, pour les parents, une excellente forme d'incitation à la scolarisation de leurs enfants; il est certain que les cantines scolaires ont contribué à réduire le phénomène du travail des enfants, en Afrique. De nombreux pays africains soutiennent le « Home Grown School Feeding Programme » du Programme alimentaire mondial (il s'agit d'encourager, au niveau national, la conception de programmes d'alimentation scolaire); la déléguée du Malawi demande aux gouvernements de développer ce type de programme, par une intégration de la dimension « nutrition » aux politiques de l'éducation. Au Malawi, la scolarisation des filles a augmenté de 41 % en ce qui concerne les écoles disposant de cantines scolaires – ce qui montre bien la valeur de ce type de programme alimentaire. D'autre part, le fait de

faire appel aux agriculteurs locaux pour fournir cette nourriture scolaire favorise aussi le développement durable des pays concernés.

M^{me} Bratten (Norvège) déclare que, d'après le Rapport mondial 2011 de suivi du processus « Éducation pour tous », l'éducation n'entre qu'à hauteur de 2 % dans l'aide humanitaire. La délégation norvégienne souhaiterait que les participants au débat apportent des idées en vue de la mise en œuvre de la résolution A/RES/64/290 sur le droit à l'éducation dans les situations d'urgence.

M^{me} El Midaoui (Maroc) déclare qu'au sein des familles africaines, l'éducation est le deuxième poste de dépenses, après celui de la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, la déléguée du Maroc souhaite savoir de quelle manière on peut concilier une certaine privatisation de l'éducation et la gratuité de l'enseignement.

M. Diallo (Sénégal) déclare que, dans son pays, l'éducation de la petite enfance est passée de 2 % du processus éducatif (en 2000) à 9 % aujourd'hui. Le Sénégal a mis en place des centres locaux (baptisés « Cases des Tout Petits »), destinés à l'éducation des enfants de leur naissance à l'âge de 6 ans, ainsi que des mères. Le secteur privé a considérablement contribué à l'amélioration de la qualité de l'éducation. L'État finance le secteur éducatif à 80 %; mais les parents les plus aisés choisissent d'envoyer leurs enfants dans des établissements privés. À l'heure actuelle, 70 % des enseignants recrutés sont titulaires du baccalauréat, et 25 % possèdent un « certificat d'éducation générale ». Les candidats à l'enseignement se présentent à un concours national; après réussite à ce concours, ils sont formés dans l'un des onze instituts de formation des enseignants du pays.

M^{me} Legzim-Balouki (Togo) déclare que, dans son pays, la plupart des établissements d'enseignement destinés à la petite enfance se situent en zone urbaine. En ce qui concerne les campagnes d'alphabétisation des adultes menées en zone rurale, ces initiatives sont focalisées sur les femmes. Les enseignants sont recrutés au niveau national par le ministre de la Fonction publique, en collaboration avec le ministre chargé de l'enseignement primaire et secondaire et des processus d'alphabétisation. La nomination d'enseignants dans des secteurs reculés du pays pose problème; cependant, les autorités ont conçu une politique d'incitation à accepter un poste dans ces

zones isolées : ce projet vient d'être soumis à l'examen du Conseil des ministres.

En zone urbaine, les parents d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage ont souvent recours à des moniteurs privés, qui interviennent en fin de journée, après les horaires scolaires. Dans les zones rurales les plus pauvres, cet enseignement extrascolaire est assuré principalement par les enseignants des écoles eux-mêmes. Le Togo a des problèmes importants de gestion de l'aide extérieure – si bien qu'une unité spéciale de gestion a été créée, et chargée notamment de l'attribution d'une partie de l'aide humanitaire au secteur éducatif.

M. Onger (Kenya) répond aux observations du représentant de l'Inde, et déclare notamment qu'une équipe spéciale a été créée et chargée d'étudier la mise en œuvre de la nouvelle Constitution du pays. Le gouvernement kenyan étant fondé sur la décentralisation, il s'agit tout particulièrement de répondre à la fois aux exigences locales et aux besoins nationaux en matière d'éducation. La « Commission de la fonction enseignante » (« Teacher Service Commission ») a pour mandat (aux termes de la Constitution) de recruter les enseignants, de leur imposer une discipline, voire de les révoquer. Reste encore à fixer un cadre juridique pour permettre à cette commission de remplir son mandat. Pour mettre en œuvre la nouvelle Constitution du Kenya – qui établit l'éducation en tant que droit universel –, il va falloir modifier la Loi sur l'éducation et la législation relative à l'Institut d'Éducation du Kenya et au Conseil national des examens.

Concernant l'évaluation des résultats scolaires, M. Onger déclare que bon nombre de Kényans sont favorables à la suppression des examens dans l'enseignement primaire. Ce débat est en cours.

Par ailleurs, on étudie actuellement divers modes de financement du secteur éducatif – aussi bien en ce qui concerne les infrastructures que les aspects secondaires; dans ce contexte, M. Onger remercie le délégué indien pour la proposition de l'Inde dans ce domaine. Le délégué kenyan répond ensuite à son homologue danois, pour signaler qu'au Kenya, les 23 programmes d'investissement existants contiennent tous des dispositions concernant les enfants ayant des besoins particuliers. Ces enfants sont intégrés aux établissements scolaires traditionnels, et bénéficient également d'un soutien et d'équipements

supplémentaires. De plus, il y a un système d'incitations visant à encourager les parents d'enfants handicapés à scolariser ces derniers.

Au Kenya, la gestion des questions d'éducation relève des collectivités locales. Les crédits de l'État vont directement aux établissements d'enseignement locaux, et des comités de gestion de ces derniers ont été créés. Il s'agit à présent de renforcer les capacités des collectivités locales pour leur permettre de remplir leur mandat dans le domaine éducatif; l'un des moyens prévus est de prolonger le mandat (qui est actuellement d'un an) des membres des comités de gestion des établissements d'enseignement. Les parents et d'autres acteurs concernés sont représentés au sein de ces comités, qui font en sorte que la collectivité locale s'approprie la mission éducative. Le gouvernement central contribue notamment à l'élaboration des programmes scolaires et au développement des infrastructures. Le délégué kényan ajoute qu'au vu des défis à relever, la création d'un « Fonds mondial pour l'éducation » pourrait effectivement se révéler utile.

M. Ongeru répond ensuite au représentant des États-Unis d'Amérique, pour dire qu'au Kenya, parents et enfants ont une véritable soif d'apprendre et que les seules entraves à ce mouvement enthousiaste sont de nature socioéconomique. La meilleure preuve en est que la suppression des frais d'inscription scolaire, en 2003, a entraîné une augmentation de 59 % de la scolarisation dans le primaire dans les cinq ans ayant suivi cette mesure.

Concernant le développement de l'éducation au niveau de la petite enfance, les initiatives dans cette direction ont souffert, jusqu'à présent, d'un manque de moyens; toutefois, ce processus se poursuit. Le Kenya étudie également la possibilité d'instaurer dans le pays des programmes nationaux d'alimentation scolaire. Les familles qui cultivent des denrées alimentaires pour en faire profiter les écoles contribuent certainement à la communauté d'esprit, au niveau local, dans ce domaine. Cependant, les carences de production locale dues à la sécheresse, et la hausse des prix des produits alimentaires ont considérablement porté atteinte au développement de l'Afrique.

D'autre part, le délégué du Kenya est d'accord avec la représentante de l'Allemagne pour dire que la seule manière de résoudre les problèmes éducatifs est la coopération des États, des ministères concernés et des organisations de la société civile. Une fois garanti

l'accès à l'éducation, il faut ensuite s'attaquer au problème de la qualité des services. Le Kenya dispose d'enseignants correctement formés; mais, du fait de l'opposition des syndicats d'enseignants au recrutement d'agents contractuels, il va falloir négocier avec tout le doigté nécessaire si l'on veut éviter la paralysie du système éducatif.

M. Dansinghani (Maurice) déclare qu'il y a souvent un fossé entre la formation des enseignants au sein des instituts spécialisés et les compétences nécessaires sur le terrain, c'est-à-dire en classe, face aux élèves. La formation des maîtres ne suffit pas pour améliorer la qualité de l'enseignement.

À Maurice, l'éducation des enfants handicapés est assurée essentiellement par des prestataires privés. À ce jour, l'île compte un établissement scolaire pour enfants aveugles et un autre pour les enfants sourds. Le processus de développement de l'accès à l'école des enfants handicapés a démarré en 2008, en étroite collaboration avec la Norvège – pays qui a une expérience importante en matière d'éducation des enfants ayant des besoins particuliers. Par ailleurs, l'identification précoce de ce type d'élèves fait partie intégrante de la formation des enseignants.

L'éducation des enfants de moins de 3 ans ne relève pas du ministère de l'Éducation : comme nous l'avons dit précédemment, l'éducation des tout jeunes enfants est assurée principalement par le secteur privé. Toutefois, tous les établissements scolaires publics qui ont vu le jour récemment ont une unité d'éducation préscolaire.

Le délégué de Maurice est d'accord avec la représentante de l'Allemagne pour dire que l'amélioration de l'enseignement passe nécessairement par des synergies entre différents ministères. À Maurice, le ministère de l'Éducation coopère avec le ministère des Finances pour la budgétisation des programmes.

En réponse à la question de la représentante du Maroc, M. Dansinghani déclare qu'il appartient aux parents de choisir l'établissement d'enseignement qui corresponde le mieux à leurs enfants. Les établissements privés accordent une importance particulière aux méthodes et outils pédagogiques innovants, tandis que les établissements d'enseignement publics ont des approches plus traditionnelles. Toutefois, si le secteur privé n'a pas la

qualité nécessaire, les parents se tournent automatiquement vers les établissements publics.

M^{me} King (Banque mondiale) déclare que l'expérience d'un certain nombre de pays prouve qu'enseignement privé et financement public ne sont pas forcément incompatibles. En ce qui concerne l'évaluation de l'aptitude des enfants à apprendre, le Brésil, la Jamaïque et les Philippines ont mis en place des programmes dans cette direction. Il peut être utile, également, de recruter du personnel supplémentaire, chargé de faire le lien entre les prestataires éducatifs, d'une part, et les familles et les enfants, d'autre part : dans certains pays, ce type de système a été mis en place afin d'encourager les populations à avoir recours aux services de santé.

La période allant de la naissance à l'âge de 3 ans est essentielle en ce qui concerne le développement des facultés cérébrales. Si l'enfant subit des violences ou qu'il est négligé au cours de cette période, cela peut lui porter gravement atteinte. Les ministères de l'Éducation pourraient être à la pointe du combat dans ce contexte – c'est-à-dire promouvoir une meilleure compréhension du développement des tout jeunes enfants à partir du niveau préscolaire. L'objectif global est de faire acquérir aux enfants des connaissances et compétences au sens large, à l'école et en dehors de l'école. L'éducation peut être un instrument de développement cognitif et autre des jeunes. M^{me} King est d'accord avec la représentante de l'UNESCO au sujet de la nécessité de filières d'apprentissage multiples, afin de garantir également aux enfants et jeunes gens non scolarisés l'acquisition de connaissances et compétences de base.

La séance est levée à 13 h 10.